



CONNAÎTRE SES DROITS

Informations destinées aux organisations et aux entreprises concernant leurs interactions avec les autorités chargées de l'immigration ou les forces de l'ordre

Ces informations fournissent des conseils généraux sur les droits et les responsabilités lorsque des agents chargés de l'application des lois sur l'immigration se présentent dans votre organisation ou votre entreprise. Il ne fournit **pas** de conseils juridiques. Consultez un avocat agréé ou un représentant accrédité pour toute question juridique concernant votre situation particulière.

Comprendre les interactions avec les agents chargés de l'application des lois sur l'immigration

Les agents fédéraux chargés de l'application des lois sur l'immigration (tels que l'ICE (U.S. Immigration and Customs Enforcement) ou le CBP (U.S. Customs and Border Protection)) peuvent se rendre dans des entreprises ou des organisations pour diverses raisons. Connaître vos droits peut vous aider à protéger votre organisation, vos employés, vos clients et vos visiteurs.

Espaces publics de votre entreprise ou organisation

- Les agents fédéraux de l'immigration peuvent être présents dans les lieux publics accessibles au grand public (par exemple, les halls d'entrée, les salles d'attente, les étages commerciaux, les espaces de restauration ou les parkings).
- Leur simple présence dans ces espaces ne leur donne pas le droit d'arrêter, d'interroger, de détenir ou d'arrêter une personne en particulier sans son consentement, sans motif valable ou sans autorisation légale telle qu'un mandat.
- Vous pouvez définir des règles d'accès aux espaces publics ou désigner certains espaces comme privés afin de clarifier les attentes lors de ces visites.

Espaces privés de votre entreprise ou organisation

- Les espaces destinés aux employés, résidents, étudiants, patients ou autres personnes et qui ne sont généralement pas ouverts au public sont considérés comme privés.
- Les agents d'immigration ont généralement besoin d'un mandat valide signé par un juge pour pénétrer sans autorisation dans des espaces privés.
- Si les agents prétendent avoir un mandat, vous pouvez demander à en voir une copie et vérifier qu'il s'agit bien d'un mandat de justice (signé par un juge) et non d'un document administratif.
- Les mandats administratifs (émis par des agences plutôt que par des tribunaux) n'autorisent pas à entrer dans des zones privées sans consentement.

Interagir avec les agents de l'immigration :

Lorsque des agents chargés de l'application des lois sur l'immigration se présentent dans votre entreprise ou votre organisation :

- Demandez aux agents pourquoi ils sont là et en vertu de quelle autorité ils agissent.
- Demandez à voir leur badge ou leur identification officielle pour confirmer leur appartenance à cette agence.
- Si un agent demande à fouiller vos locaux, vous avez le droit de **refuser votre consentement** sauf s'il dispose d'un mandat valide, d'un motif valable ou s'il s'agit d'une situation d'urgence.
- Si une fouille est effectuée sans autorisation appropriée, **ne résistez pas physiquement**. Au lieu de cela, déclarez clairement : « Je ne consens pas à cette fouille. Je souhaite garder le silence. Je souhaite parler à un avocat. »

Ressources complémentaires

Si vous estimatez que vos droits ont été violés, contactez un avocat ou les autorités locales compétentes. Vous pouvez trouver des prestataires d'aide juridique et d'autres ressources essentielles sur le site [PA Navigate \(www.panavigate.org\)](http://PA Navigate (www.panavigate.org)). Il vous suffit de saisir votre code postal et de cliquer sur la catégorie Défense des intérêts et aide juridique.

